

Lyon, 2 décembre 2021

---

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

**Téléthon 2021 : la Métropole verse une subvention de plus de 8 000 euros.**

À l'occasion du Téléthon qui se déroule les 3 et 4 décembre, la Métropole de Lyon rappelle qu'en triant leurs papiers tout au long de l'année, ses habitants permettent à l'Association Française contre les Myopathies (AFM) de recueillir des fonds pour faire progresser la recherche.

En effet, pour chaque tonne de papier collecté, la Métropole accorde 0,50 euros à l'AFM. Au cours de l'année 2020, 16 322 tonnes de papiers ont été collectés et recyclés (16 080 tonnes en 2019).

**La Métropole versera donc cette année une subvention d'un montant de 8 161 € à l'association.**

Cette aide poursuit un double objectif : améliorer le tri des déchets et soutenir un projet solidaire. Cela s'inscrit dans la stratégie de gestion des déchets de la Métropole comme un moyen de sensibiliser les habitants au tri des déchets ménagers.

Papiers, journaux, magazines, annuaires ou encore catalogues sont collectés dans des bacs de tri puis pris en charge dans les centres de tri de la Métropole.

La majeure partie de cette matière est envoyée à l'usine Norske-Skog située à Golbey (Vosges), la dernière papeterie française qui fabrique du papier pour les journaux magazines et les revues.

Les déchèteries sont également équipées pour recevoir tous les vieux papiers, les revues et les livres qui ne peuvent être donnés. Les matières triées selon les standards définis par les papetiers vont ensuite rejoindre les usines françaises et européennes pour le façonnage de nouveaux livres ou de nouvelles revues.

Chaque usager peut être acteur de l'amélioration de la collecte des papiers. Il s'agit par exemple de :

- séparer les papiers des autres matières associées aux revues ou aux documents (films et pochettes plastiques, tiges métalliques....)
- ne pas mettre de cartons en mélange avec les papiers (sortir les papiers des boites de rangement en cartons, séparer les reliures des pages)
- ne pas mettre les classeurs entiers sans sortir les pages.
- Les papiers spéciaux (papiers peints, papiers métallisés, papiers carbone, papier cuisson...) ne sont pas recyclables et sont même considérés comme des perturbateurs du recyclage. Les papiers hygiéniques usagés (mouchoirs, essuie-tout...) se mettent dans le bac gris.

**Service Presse Métropole de Lyon :**

Régis Guillet – [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)

04 26 99 37 52/06 98 51 59 94

[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)